

CONDITIONS GENERALES AU CONTRAT DE CONSEIL EN REFERENCEMENT

ARTICLE 1 - OBJET

ARTICLE 2 - QUALITE DES SERVICES

ARTICLE 3 - ASSISTANCE

ARTICLE 4 - PRIX DES SERVICES FACTURATION RÈGLEMENTS

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

ARTICLE 6 - CAS DE FORCE MAJEURE

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

ARTICLE 8 - DURÉE, RENOUVELLEMENT ET DÉNONCIATION DU CONTRAT

ARTICLE 9 - SUSPENSION

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

ARTICLE 11 - GARANTIE

ARTICLE 12 - CESSIBILITÉ DU CONTRAT PAR GTS CONSULTING

ARTICLE 13 - EXÉCUTION DU CONTRAT

ARTICLE 14 - OBLIGATION D'INFORMATION

ARTICLE 15 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

CONDITIONS GENERALES AU CONTRAT DE CONSEIL EN REFERENCEMENT

La souscription du bon de commande vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les services choisis.

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - GTS CONSULTING fournit un service de référencement de sites WEB, service comportant plusieurs catégories ainsi que diverses options.

1.2 - L'ensemble de ces catégories et options font l'objet d'une description en ligne sur le site internet à l'adresse " <http://www.referenceme.com> "

1.3 - Le présent contrat a pour OBJET de fournir au CLIENT des services de référencement d'un site WEB lui appartenant.

ARTICLE 2 - QUALITE DES SERVICES

GTS CONSULTING s'engage à mettre en oeuvre avec professionnalisme tous les moyens et savoir-faire dont elle dispose pour exécuter les prestations [et fournir les livrables] prévus au présent contrat. Il est expressément convenu entre les parties que GTS CONSULTING n'assume aucune obligation de maîtrise d'œuvre au titre du présent contrat et n'est tenu que d'une obligation de moyens à l'égard des objectifs qui lui sont assignés par le CLIENT.

ARTICLE 3 - ASSISTANCE

GTS CONSULTING met à la disposition du client une assistance par mail, selon les catégories et options choisies.

ARTICLE 4 - PRIX DES SERVICES FACTURATION RÈGLEMENTS

4.1 - Les prix des prestations proposées sont ceux mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros.

4.2 - Le prix d'une prestation décrite dans le bon de commande est payable dans les 30 jours ouvrés suite à l'établissement de la facture.

4.3 - Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 5% des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

4.4 - GTS CONSULTING se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un délai de prévenance de trois mois.

4.5 - En cas de refus de cette modification, le client devra, par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation du présent contrat avant la fin du délai de trois mois visé à l'alinéa.

A défaut, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la facturation qui suivra l'expiration du délai précité.

4.6 - GTS CONSULTING se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

4.7 - GTS CONSULTING se réserve le droit de répercuter les coûts d'inscriptions demandés dans certains annuaires ou moteurs. GTS CONSULTING a l'obligation de prévenir le client afin que celui-ci accepte cette répercussion.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

5.1 - GTS CONSULTING ne saurait être tenu responsable de l'inadéquation des services qu'elle fournit aux objectifs particuliers que le client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès non seulement aux informations mises en ligne sur le site "<http://www.referenceme.com> ", mais également au service technique de GTS CONSULTING .

5.2 - En aucun cas GTS CONSULTING ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur ;
- de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.

5.3 - Le client devra garantir GTS CONSULTING de toute condamnation éventuelle à ce titre.

5.4 - En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, GTS CONSULTING ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client.
- les dommages que pourraient subir les équipements du client.
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

ARTICLE 6 - CAS DE FORCE MAJEURE

6.1 - Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

6.2 - Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

7.1 - Le contrat est réputé conclu à la date de réception par GTS CONSULTING du bon de commande dûment rempli et signé par le client, des présentes conditions générales.

7.2 - En l'absence de retour d'un de ces documents, et nonobstant tout paiement, le contrat ne pourra être réputé conclu.

ARTICLE 8 - DURÉE, RENOUVELLEMENT ET DÉNONCIATION DU CONTRAT

8.1 - Le contrat est conclu pour une durée définie dans le bon de commande qui commence à courir à compter de la date de sa conclusion telle que fixée à l'article 7.

8.2 - Toute dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

GTS CONSULTING
113 RUE DE LA VERNADE
78630 ORGEVAL
France

ARTICLE 9 - SUSPENSION

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, GTS CONSULTING se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelle qu'indemnité que ce soit.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

10.1 - En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

10.2 - En cas de résiliation à l'initiative du client pour l'un des cas envisagés à l'alinéa précédent, celui-ci ne pourra qu'obtenir remboursement des sommes payées d'avance pour la période postérieure à l'inexécution non intentionnelle reprochée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

ARTICLE 11 - GARANTIE

11.1 - La mise en œuvre de la garantie de positionnement se traduit par le fait que GTS CONSULTING émet une facture de régularisation lorsque l'adresse du site internet à référencer n'est pas présente dans les (n) premières positions d'un moteur de recherche. Le paramètre (n) est contractuel. Le paramètre (n) est inscrit dans le bon de commande.

11.2 - Le montant de la facture de régularisation est calculé au terme du 12ème mois du contrat suivant :

Pour chaque moteur inscrit dans le cadre du contrat, GTS CONSULTING calcule la position moyenne obtenue pour chaque couple de mots clés entre le 6ème et 12ème mois du contrat. Lorsque la position moyenne est strictement supérieure au paramètre (n) contractuel, GTS CONSULTING rembourse le client au prorata des résultats non obtenus, par couple de mots clés et par moteurs à partir du 6ème mois du contrat.

11.3 - Uniquement les offres "référencement top 10", "référencement Visibilité" et "référencement TGV" mettent en œuvre la garantie de positionnement.

11.4 - La clause de garantie est inapplicable en cas de résiliation à l'initiative du client.

11.5 - Des clauses spécifiques peuvent être mentionnées dans le contrat.

ARTICLE 12 - CESSIBILITÉ DU CONTRAT PAR GTS CONSULTING

GTS CONSULTING se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

ARTICLE 13 - EXÉCUTION DU CONTRAT

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

ARTICLE 14 - OBLIGATION D'INFORMATION

Le client s'engage à informer, par écrit, GTS CONSULTING de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de son équipement, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

ARTICLE 15 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de GTS CONSULTING , conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

16.1 - Le présent contrat est régi par la loi française.

16.2 - Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles.